

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU PAYS DE MONTBENOIT LE JEUDI 14 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le quatorze janvier, à vingt heures, le Conseil Syndical du Pays de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Président.

La convocation a été faite le 21/12/2016

Etaient présents : tous les membres du Conseil en exercice.

Secrétaire de séance : Mme. VERNET Nathalie

1. Point Budgétaire 2015 – 2016

• Entrées Abbaye :

- Budgétisé en 2015 : 28000€
- Réalisé en 2015 : 33286€

• Point Investissements 2016

- Devis de l'Entreprise DARE pour le changement de chaudière à l'Ecole : 35331.78€ HT.
- Mur du cimetière à chiffrer
- Gestion du cimetière : Attente du devis Elabor, voir avec E-Magnus.
- Plan d'Evacuation du gymnase

2. Gardiennage de l'Abbaye et du Cimetière

Il est décidé d'attribuer une indemnité de gardiennage à Jérôme Binetruy et à Jean-Louis Courbaud pour le gardiennage de l'ABBAYE.

Pour l'instant, malgré les différents incidents de 2015, il est décidé que le cimetière ne sera pas gardé.

3. Abbaye : fin de la consultation pour la recherche d'un Maitre d'Ouvrage

Une réunion a lieu le 29/01/2016 à 14h avec la DRAC pour choix d'un Maitre d'œuvre.

L'ouverture des plis aura lieu le lundi 25/01/2016 en fin d'après-midi.

4. Musée du Saugeais

Liste des travaux à prévoir :

- Changement de la porte.
- Rénovation de l'électricité.

Le tarif des visites de l'Abbaye comprendra le Musée ET l'Abbaye. Il faudra mettre en place une convention entre le Syndicat et la République du Saugeais.

5. Questions diverses

• Les heures de l'employé intercommunal.

Les communes déterminent les heures dont elles auront besoin en 2016 :

COMMUNES	NBRE D'HEURES PAR COMMUNE
LA LONGEVILLE	450
VILLE DU PONT	170
MONTBENOIT	80
HAUTERIVE	200
MONTFLOVIN	10
SYNDICAT	697
TOTAL	1607

Il est décidé qu'un point serait fait à chaque réunion sur les heures de l'employé intercommunal.

Il a été proposé

- que les heures dépassées soit à la charge de la commune qui a dépassé comme les années précédentes,
- mais que les heures non réalisées soit non remboursées aux communes mais gardées sur le budget du Syndicat dans un souci de bonne gestion et afin que les communes réalisent les heures demandées.

M. Jacques De Gribaldy refuse cette seconde proposition. Les heures dépassées seront payées par les communes, les heures non réalisées seront remboursées.

Au lendemain de la réunion du 14 janvier 2016, la commune de La Longeville souhaite passer de 450 à 350h pour 2016. Le tableau de répartition est donc modifier, c'est celui-ci-dessous qui s'applique :

Le Président invite le conseil syndical à se prononcer sur la répartition des heures de l'Employé Intercommunal en 2016.

Il rappelle que – si l'on retire les congés payés - l'employé communal doit effectuer 1607 heures par an.

Il rappelle que l'employé communal peut effectuer des heures supplémentaires qui lui sont rétribuées mensuellement.

Il rappelle que chaque commune doit reverser en fin d'année civile au syndicat le budget d'heures supplémentaires qu'elle fait effectuer à l'Employé Communal.

Il rappelle que le budget prévisionnel 2016 pour la masse salariale de l'employé communal, charges comprises est de 34 910€.

Il rappelle que la méthode de répartition budgétaire est un pourcentage basé sur le nombre d'habitant de chaque commune défini par l'INSEE et fixé dans la délibération n° 2016-01-01.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil du Syndicat :

DECIDE à l'unanimité de fixer le nombre d'heures de l'Employé Communal de la façon suivante :

COMMUNES	NBRE D'HEURES PAR COMMUNE	% de répartition	BUDGET P/COMMUNE Année N	Variation en N-1		BUDGET P/COMMUNE AVEC VARIATION
LA LONGEVILLE	350	22%	7 680.20 €	plus 90 h	1 726.62 €	9 406.82 €
VILLE DU PONT	170	11%	3 840.10 €	moins 53 h	- 1 016.54 €	2 823.56 €
MONTBENOIT	200	12%	4 189.20 €	moins 28,5 h	- 546.63 €	3 642.57 €
HAUTERIVE	80	5%	1 745.50 €	plus 30 h	575.40 €	2 320.90 €
MONTFLOVIN	10	1%	349.10 €	moins 5 h	- 95.90 €	253.20 €
SYNDICAT	797	49%	17 105.90 €	plus 23 h	441.14 €	17 547.04 €
TOTAL	1607	100%	34 910.00 €	56.5 heures en plus	1 084.09 €	35 994.09 €

PRECISE que les heures « SYNDICAT » correspondent aux heures passées par l'Employé Communal sur l'entretien et la maintenance des installations du Syndicat communes aux 5 villages. Et que par conséquent, le budget des heures « SYNDICAT » de l'employé intercommunal est calculé au nombre d'élèves défini par la directrice de l'Ecole à la date du 01/01/2016 et fixé dans la délibération n° 2016-01-01.

COMMUNES	TOTAL A REPARTIR	Nbre d'élèves 2016-2017	% de répartition	BUDGET CHQ COMMUNE
LA LONGEVILLE	17547.04	111	48%	8 422.58 €
VILLE-DU-PONT	17547.04	29	13%	2 281.12 €
MONTBENOIT	17547.04	47	20%	3 509.41 €
HAUTERIVE	17547.04	28	12%	2 105.64 €
MONTFLOVIN	17547.04	17	7%	1 228.29 €
TOTAUX	17547.04	232	100%	17 547.04 €

Ainsi, le budget total du salaire de l'employé intercommunal pour 2016 est réparti comme suit :

COMMUNES	Répartition au nbre d'heures	Répartition au nbre d'élèves	Total
LA LONGEVILLE	9 406.82 €	8 422.58 €	17 829.40 €
VILLE-DU-PONT	2 823.56 €	2 281.12 €	5 104.68 €
MONTBENOIT	3 642.57 €	3 509.41 €	7 151.98 €
HAUTERIVE	2 320.90 €	2 105.64 €	4 426.54 €
MONTFLOVIN	253.20 €	1 228.29 €	1 481.49 €
TOTAUX	18 447.05 €	17 547.04 €	35 994.09 €

- **Délibération sur la méthode de calcul du BP 2016 :**

Le Président invite le conseil syndical à se prononcer sur la méthode de calcul du Budget 2016

Il rappelle que les budgets du Gymnase, du Cimetière, de l'Abbaye, de l'Employé Communal, du Secrétariat, du Ménage dans les bâtiments et des emprunts liés à ces activités sont déterminés par la population totale calculée par l'INSEE pour chaque commune au 1^{er} janvier 2016.

Il rappelle que le budget de l'Ecole et de la masse salariale du transport scolaire sont déterminés par le nombre d'élèves issu de chaque commune scolarisé au 1^{er} janvier 2016.

Il rappelle que l'emprunt pour la nouvelle école est réparti par nombre d'élève issu de chaque commune à la rentrée 2016 sans prendre en compte la commune d'Hauterive-La-Fresse qui a remboursé sa part par anticipation en 2008.

Il rappelle que l'emprunt pour le remplacement des fenêtres de l'Ecole contracté en 2015 est réparti par nombre d'élève issu de chaque commune à la rentrée 2016.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil du Syndicat :

DECIDE à l'unanimité de fixer la méthode de calcul du BP 2016 suivante :

Budget Gymnase, Abbaye, Secrétariat, Cimetière
Employé Communal, Emprunts liés aux activités

COMMUNES	Nbre HAB INSEE	% de répartition
LA LONGEVILLE	748.00	42%
VILLE-DU-PONT	312.00	17%
MONTBENOIT	413.00	23%
HAUTERIVE	218.00	12%
MONTFLOVIN	101.00	6%
TOTAUX	1792.00	100%

Budget Ecole,

COMMUNES	Nbre d'élèves 2015 - 2016	% de répartition
LA LONGEVILLE	111.00	48%
VILLE-DU-PONT	29.00	13%
MONTBENOIT	47.00	20%
HAUTERIVE	28.00	12%
MONTFLOVIN	17.00	7%
TOTAUX	232.00	100%

Emprunt Ecole

COMMUNES	Nbre d'élèves	% de répartition
LA LONGEVILLE	111.00	54%
VILLE-DU-PONT	29.00	14%
MONTBENOIT	47.00	24%
HAUTERIVE	remboursement anticipé 2008	
MONTFLOVIN	17.00	8%
TOTAUX	204.00	100%

Emprunt Fenêtres Ecole

COMMUNES	Nbre d'élèves	% de répartition
LA LONGEVILLE	111.00	48%
VILLE-DU-PONT	29.00	13%
MONTBENOIT	47.00	20%
HAUTERIVE	28.00	12%
MONTFLOVIN	17.00	7%
TOTAUX	232.00	100%

PRECISE que cette méthode s'applique sur le fonctionnement et l'investissement.

- **Engagement des Investissements 2016**

Le Président invite le conseil syndical à se prononcer sur l'engagement des Investissement 2016 à hauteur de 25% en attente du BP 2016 voté en mars.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil du Syndicat :
DECIDE à l'unanimité d'engager les investissements 2016 à hauteur de 25%.

La séance est levée à 21h50.

Le Président
Gilles MAGNIN-FEYSOT